



## REGLEMENT DU CONCOURS "PITCH CHALLENGE 2024"

### Article 1 - Objet du concours

Le concours « Pitch Challenge 2025 » est organisé par Initiative Marseille Métropole avec le soutien de la Ville de Marseille. Ce concours vise à révéler les talents entrepreneuriaux résidant à Marseille en leur offrant une plateforme pour présenter leurs projets d'entreprise.

### Article 2 - Conditions de participation

La participation au concours est gratuite et ouverte à toute personne résidant dans la région de Marseille, et ayant un projet entrepreneurial, qu'il soit au stade d'idée ou en cours de réalisation (moins d'un an d'existence).

Les participants doivent soumettre une vidéo de présentation de leur projet, conforme aux spécificités techniques indiquées dans l'appel à candidatures. La participation est individuelle, un seul projet par candidat est autorisé.

### Article 3 - Modalités de participation

Les candidatures doivent être soumises via le formulaire disponible sur le site par Initiative Marseille Métropole, accompagné d'une vidéo d'une durée de 2 min 30 à 3 min, au format .mp4 ou .mov, de bonne qualité (1280x720 minimum) et ne dépassant pas 100 Mo.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 7 septembre 2025 à minuit.

### Article 4 - Engagement des participants

En participant au concours, les candidats s'engagent à :

1. Suivre les ateliers de formation au pitch en cas de sélection parmi les 16 finalistes.
2. Participer à la soirée de concours le 16 octobre 2025, où ils présenteront leur projet devant un jury d'experts et un public.
3. Autoriser les organisateurs du concours à utiliser leur image, voix, et tout contenu fourni dans le cadre de la promotion du concours et des projets soumis, sans compensation financière, pendant une durée de 2 ans à compter de la date de clôture du concours.

### Article 5 - Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées sur les critères suivants :

- Innovation et originalité du projet
- Clarté et qualité de la présentation
- Pertinence du projet par rapport à la catégorie choisie (Innovation, Impact, Industrie, Commerce de proximité)
- Motivation et engagement du candidat

Le jury, composé de professionnels de l'écosystème entrepreneurial, sélectionnera 16 finalistes après la fin de l'appel à candidature.



#### **Article 6 - Droits à l'Image et Propriété Intellectuelle**

Les participants autorisent Initiative Marseille Métropole à diffuser, reproduire, et utiliser les vidéos et autres contenus visuels dans le cadre du concours, notamment pour des fins de communication et promotion du concours.

Les participants garantissent que les contenus fournis sont originaux et ne portent atteinte à aucun droit de tiers (droits d'auteur, droits à l'image, etc.). Initiative Marseille Métropole ne pourra être tenue responsable en cas de réclamations ou litiges liés à l'utilisation des vidéos, de musiques ou images fournies.

#### **Article 7 - Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toute violation du règlement pourra entraîner l'exclusion du participant, sans préjudice pour l'organisateur.

#### **Article 8 - Modifications et responsabilité**

Initiative Marseille Métropole se réserve le droit de modifier les dates et conditions du concours, ainsi que d'annuler le concours, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

#### **Article 9 - Protection des données personnelles**

Les informations recueillies dans le cadre du concours sont destinées à Initiative Marseille Métropole et seront utilisées uniquement pour les besoins du concours. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant.

#### **Article 10 - Litiges**

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement sera soumis aux juridictions compétentes.

**Contact :**

**Ismail M'HANNA**

**07 61 37 01 93 - imhanna@initiativemm.fr**